




LA FINANCE DURABLE,
NOTRE RESPONSABILITÉ

mai
2024

The background features a complex, layered abstract graphic. It consists of several overlapping, organic shapes in various shades of green and teal. The shapes are layered, creating a sense of depth and movement. The colors range from a vibrant lime green to a deep, dark teal. The overall effect is dynamic and modern.

Suravenir l'ambition d'aller plus loin

Nous avons la volonté d'entreprendre
pour répondre aux enjeux sociétaux et
environnementaux de demain.

Dans ce monde qui évolue
rapidement, nous savons
relever les défis et nous
remettre en question.

Être

une entreprise citoyenne et un assureur qui vise à être plus responsable,

c'est placer aux centres de nos décisions l'impact environnemental et social. Aujourd'hui un grand nombre de Français déclare partager ces préoccupations.

Conscients de ces attentes, nous avons chez Suravenir la volonté d'être acteur d'une finance responsable. Cette volonté se traduit par des engagements forts et de plus en plus nombreux ces dernières années, comme celui de cesser tout financement direct de l'industrie charbonnière depuis fin 2022.

Être acteur d'une finance plus responsable

consiste aussi à accompagner les clients de nos partenaires dans leur aspiration à donner du sens à leurs investissements. Depuis plus de deux ans, Suravenir a par exemple fait le choix de référencer uniquement des fonds qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ou des fonds à impact social et environnemental.

Enfin, Suravenir partage avec le groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui a été l'une des premières banques à obtenir le statut d'entreprise à mission, l'ambition commune d'être un acteur qui accélère la transformation juste, durable et réelle.

Notre engagement repose sur trois piliers :

- 1. L'intention** : notre compagnie doit être claire dans ses volontés.
- 2. La mesure** : notre performance globale, qui comprend engagements financiers et extra-financiers, doit être mesurée objectivement.
- 3. La singularité** : nous nous appuyons sur ce qui nous différencie : un fort ancrage territorial par le choix de partenaires financiers et extra financiers, d'écosystèmes diversifiés et grâce à l'agilité dont font preuve les femmes et les hommes incarnant Suravenir.

A découvrir

Explorez les engagements concrets de Suravenir :

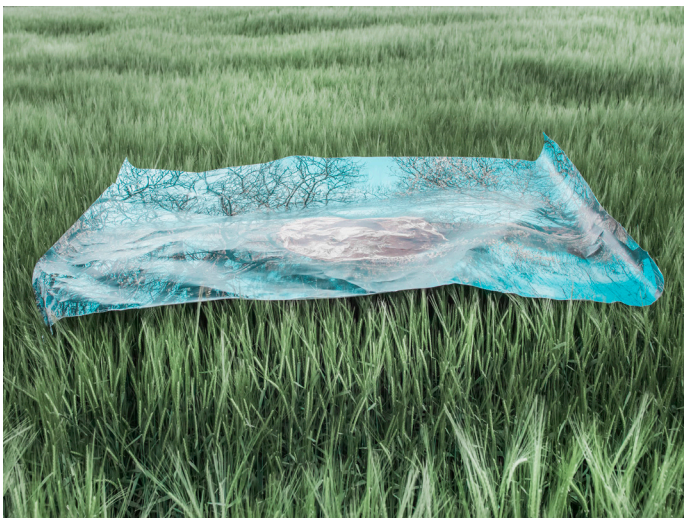


1. Suravenir, un assureur qui investit pour le compte des clients

L'assurance-vie est le premier moyen d'épargne en France : selon les chiffres clés de France Assureurs, les encours des contrats d'assurance-vie atteignaient 1 923 milliards d'euros à la fin de l'année 2023. Un fonds en euros est un support d'investissement spécifique aux contrats d'assurance-vie et de capitalisation. De fait, il s'adresse prioritairement aux épargnants qui recherchent la sécurité pour leur investissement ou dont l'horizon de placement se situe à moyen terme. **Le fonds en euros est investi et géré par l'assureur.** Le rendement annuel versé aux assurés dépend des performances financières des actifs du fonds en euros (placés par l'assureur). Malgré la forte augmentation de la collecte en unités de compte ces dernières années (**supports non garantis**), le fonds en euros reste une composante incontournable de l'allocation des Français et représente une part importante de l'encours de Suravenir (près de 57 % au 31/12/2023).

2. Les principes de finance durable appliqués aux fonds en euros

Responsable de sa stratégie d'investissement, Suravenir investit à long terme pour financer l'économie et couvrir les engagements contractés auprès des assurés. Convaincue que ses décisions ont des conséquences environnementales et territoriales, Suravenir a intégré des **enjeux extra-financiers** dans sa gestion d'actifs. Cette démarche vise à ne plus prendre en compte uniquement l'analyse financière des actifs et élargit les critères de sélection aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cet engagement est clairement inscrit dans le plan stratégique « Ambitions Suravenir 2024 » adopté dès 2021. Naturellement, Suravenir adhère aux initiatives de place en étant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) qui incitent les investisseurs à intégrer des critères ESG dans la gestion



© Benjamin Deroche, série Surnature

de leurs actifs, en participant au projet Observatoire de la Finance Durable. Suravenir privilégie les actions concrètes permettant d'afficher des résultats progressifs, durables et mesurables. C'est ainsi qu'elle a développé des indicateurs afin de mesurer la performance extra-financière de ses investissements, grâce à des critères adaptés à chacune des classes d'actifs comme le respect de l'environnement, la performance sociale et la bonne gouvernance.

La plupart des fonds en euros de Suravenir sont aujourd'hui classifiés article 8 selon la réglementation SFDR, preuve des évolutions concrètes apportées à sa politique d'investissement.

Face au déclin mondial de la **biodiversité**, l'une des menaces les plus importantes pesant sur la société, Suravenir travaille actuellement sur la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans l'Accord de Kunming-Montréal adopté le 19 décembre 2022 à l'occasion de la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.



« Depuis des années, Suravenir s'est engagée à accompagner la transition énergétique et écologique vers une économie moins carbonée, par l'intermédiaire d'une politique d'investissement responsable. Professionnelle de la gestion du risque, elle organise la protection des personnes, des actifs financiers et matériels ainsi que la continuité des activités économiques. Responsable dans sa stratégie d'investissement, elle investit à long terme pour financer l'économie et couvrir les engagements contractés auprès de ses partenaires et assurés. »

François-Régis Bernicot,
président du directoire



La preuve par l'exemple ...

1.

Des actions en faveur du climat

1- Une politique sectorielle hydrocarbures qui se distingue

Depuis fin 2022, en avance de 5 ans sur son plan, Suravenir a réussi à **renoncer totalement au financement direct de l'industrie charbonnière**. En parallèle, Suravenir poursuit la mise en oeuvre de sa politique sectorielle pétrole et gaz, visant à **sortir des énergies fossiles non conventionnelles ainsi que des développeurs dans le conventionnel et le non conventionnel** dès 2030.

2- Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille

Afin d'évaluer la température de son portefeuille, Suravenir utilise une mesure basée sur la méthodologie d'agrégation de MSCI et dénommée « ITR », conçue pour montrer l'alignement de la température des entreprises, des portefeuilles et des fonds sur les objectifs mondiaux en matière de température. A fin 2023, la température implicite du portefeuille d'actifs couverts selon cette méthodologie s'établit à 2.1°C.

3 - Objectif décarbonation

En 2024, en alignement avec l'Accord de Paris, la compagnie va œuvrer au déploiement d'une stratégie de décarbonation de son portefeuille, avec pour objectif ambitieux de **réduire à horizon 2030 de 60 % l'empreinte carbone de son portefeuille financier** couvert par rapport à 2019.

3.

Des investissements porteurs de sens

1- Au cœur des territoires

Acquis en 2012 pour le compte du fonds en euros, le vignoble de Château Calon Ségur, situé à Saint-Estèphe dans le Bordelais, ne cesse d'améliorer la **maîtrise et la préservation de la biodiversité**. Il sélectionne avec la plus grande attention les pieds de vigne parmi des spécimens vieux de plus de 80 ans afin de favoriser la diversité du patrimoine génétique et s'applique à limiter les intrants au strict nécessaire tout en maintenant une qualité des récoltes optimale.

2- Des fonds d'investissement vertueux

Avec la société de gestion Swen Capital Partners, Suravenir a contribué à la création de plusieurs fonds d'investissement aux thématiques à vocation durable :

- **le fonds Blue Ocean**, qui vise à contribuer à la préservation et à la régénération de l'océan
- **le fonds dédié Suravenir Infrastructures durables**, doté de 150 millions d'euros, dont au moins 70 % des investissements sont alignés sur la taxonomie européenne.

2.

Une politique d'investissement engagée

Suravenir s'attache à **évaluer les émetteurs** en mesurant la **performance extra-financière** de leurs portefeuilles via différents indicateurs de mesure :

- **Performance ESG Best in class** : consiste à mesurer la performance d'un émetteur relativement aux pratiques des autres émetteurs comparables. Suravenir s'interdit tout nouvel investissement sur une contrepartie (entreprise ou souverain) notée E (sur une échelle allant de A à E) au moment de l'investissement.
- **Approches sectorielle et normative** : ces approches permettent de mesurer l'implication d'un émetteur au regard de secteurs d'activité controversés ou de normes françaises ou internationales.

4.

Des investissements à impact sur la santé

Suravenir s'engage en faveur de la vitalité locale en contribuant au développement des services de santé. Ainsi, Federal Finance Gestion a participé à hauteur de 15 millions d'euros, pour le compte de Suravenir, à une émission obligataire pour financer le projet de développement du CHU de Brest. Ce financement s'inscrit dans une lignée de soutiens aux établissements hospitaliers de l'ouest de la France et porte notre engagement à 176 millions d'euros.

Pour aller plus loin

Retrouvez le Rapport Loi
Energie Climat sur le site
suravenir.fr



L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'ensemble de l'offre d'investissement proposée par l'assureur Suravenir n'intègre pas nécessairement de caractéristiques extra-financières.

1. Les unités de compte, de plus en plus prisées

L'assurance-vie permet de se constituer un capital, variable selon le montant investi et la durée de l'investissement. Les Français conservent leur intérêt pour cette épargne à long terme, comme le prouve le montant record de la collecte nette de l'assurance-vie en 2023⁽¹⁾. Il est primordial que l'assureur propose au sein de ses contrats une offre de supports variés (fonds cotés et fonds non-cotés, produits structurés, mandats d'arbitrage notamment) et à impact pour la société et l'environnement. **Suravenir s'applique ainsi, année après année, à apporter une orientation plus durable à son catalogue d'unités de compte.** La loi relative à l'industrie verte impose depuis le 1er janvier 2024 aux assureurs d'intégrer dans chaque contrat d'assurance-vie au minimum une unité de compte ayant obtenu un label reconnu par l'Etat au titre du financement de la transition énergétique et écologique ou d'ISR. Assureur responsable et engagé, Suravenir a su adapter son offre en réponse à ces attentes et travaille désormais sur les autres volets de la loi industrie verte, qui entreront en application en fin d'année.

2. Être assureur responsable : la vision de Suravenir

Dépendant des évolutions réglementaires, économiques et sociétales, l'univers de l'assurance-vie et de la retraite individuelle est en perpétuelle mutation. En tant qu'experte de son domaine d'activité, Suravenir a un rôle à jouer pour **accompagner ses parties prenantes au travers de ces changements.** Ainsi, la compagnie réalise des vidéos pédagogiques, notamment diffusées sur ses réseaux sociaux, et met à disposition des guides afin d'accompagner le changement de pratiques de la société de gestion au client final, en passant par ses partenaires distributeurs. Elle a également sensibilisé ses partenaires, mais aussi formé ses salariés concernés, au sujet de la recommandation ACPR sur la promotion de caractéristiques extra financières.



© Benjamin Deroche, série Surnature



« Consciente que l'offre qu'elle propose a de l'impact, Suravenir a renforcé sa politique de référencement des unités de compte. Elle s'attache désormais à référencer uniquement des supports classés article 8 et article 9 au sens du règlement européen SFDR et favorise ceux qui sont labellisés (ISR, Finansol, GreenFin par exemple). Les unités de compte qui contribuent à une finance durable représentent ainsi un encours de plus de 8,4 milliards d'euros à la fin de l'année 2023, en hausse de 31 % par rapport à l'année précédente. »

François-Régis Bernicot,
président du directoire

(1) Source : franceassureurs.fr



La preuve par l'exemple ...

1.

Des gammes aux actions concrètes et innovantes



La gamme Tremplin, engagée dans l'économie réelle. Cette gamme de supports d'investissement a été conçue par Suravenir pour ses filières de distribution. Elle est composée de supports d'investissement non cotés⁽²⁾,

qui présentent un risque de perte en capital, dont certains d'entre eux étaient jusqu'à présent exclusivement réservés aux investisseurs institutionnels. Ces supports sont tous engagés pour l'économie réelle : qu'il s'agisse de contribuer à la création d'emplois, à l'accès au logement ou aux énergies renouvelables, à l'instar des fonds FCPR Eiffel infrastructures vertes, labellisé Greenfin Label, ou bien le fonds FCPR Mirova Green Impact Private Equity article 9, tous deux disponibles dans la gamme.

La gamme Responsable, deux profils de mandat engagés.

Lancés fin 2023, ces profils de mandat d'arbitrage novateurs sont distribués par les réseaux bancaires Crédit Mutuel De Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud Ouest. **Responsable Équilibre** a pour vocation de soutenir les thématiques environnementales, sociales, les droits humains et la gouvernance d'entreprise. Toutes les unités de compte disponibles dans ce profil sont porteuses d'un label européen sur la finance durable. **Responsable Dynamique** permet quant à lui de contribuer à la transition environnementale et de viser une réduction de l'intensité carbone. Cette nouvelle gamme a été construite dans l'optique de respecter la recommandation ACPR 2022-R-02 sur la promotion de caractéristiques extra financières. Le Crédit Mutuel Arkéa et sa filiale assurance-vie renforcent ainsi leur offre en matière de finance durable pour **orienter l'épargne de leurs sociétaires vers des investissements plus vertueux. Le mandat d'arbitrage a recours à des investissements en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.**

La gamme à impact, un engagement immédiat. Vie Plus, filière commerciale de Suravenir dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine, propose un contrat d'assurance-vie nommé VIE PLUS IMPACT⁽³⁾, qui intègre des critères ESG pour s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Avec ce contrat, Suravenir a souhaité placer l'impact au cœur des stratégies d'investissement. En outre, la filière commerciale de Suravenir soutient la fondation Tara Océan qui œuvre pour la dépollution des océans et la préservation de la biodiversité marine.

L'appréciation du caractère extra-financier dépendra donc de la sélection effectuée. Le contrat VIE PLUS IMPACT intègre, a minima, 51,98 % de supports d'investissement, relevant de l'article 9 (au sens du règlement européen SFDR) ou éligibles à une communication centrale (au sens de la position recommandation DOC-2020-03 de l'AMF) soit 118 supports d'investissement. Données arrêtées au 05/04/2024.

2.

Des supports d'investissement à vocation durable

L'investissement sur des FCPR présente un risque de perte en capital

Le FCPR APEO (géré par APAX), orienté vers l'économie réelle. Ce fonds, disponible dans la gamme Tremplin, contribue au développement d'entreprises. Il a par exemple contribué au financement de l'entreprise BTP Consultant, ce qui a permis à cette dernière d'accélérer la diversification de leur groupe, en particulier sur les métiers de la performance environnementale. Ils ont à titre d'exemple pu intégrer la société Nextiim qui permet notamment de réduire la consommation énergétique des bâtiments à travers le pilotage des équipements techniques.

Le FCPR Habitat et Humanisme, solidaire et de partage. Labellisé Finansol, 5 à 10% de l'actif de ce fonds disponible sur un grand nombre de contrats Suravenir est investi dans des entreprises solidaires, ce qui permet de participer au financement de logements à destination de personnes en situation d'exclusion. Selon le choix de la part, 25 ou 50 % du revenu distribué est reversé à l'association Habitat et Humanisme.

3.

Des outils pédagogiques déployés

Suravenir partage son expertise en transmettant à ses parties prenantes les clefs de l'assurance-vie durable. Sur LinkedIn, il est fréquent de retrouver des vidéos courtes et ludiques sur des thèmes centraux de la finance durable comme par exemple une série de vidéos dédiées à la politique Climat de l'entreprise, mais aussi avec des diaporamas explicatifs sur les critères ESG, des podcasts sur la finance durable de Suravenir. **Un petit Guide des labels** présentant les principaux labels en matière de finance durable est également disponible sur le site internet.

Pour aller plus loin
Professionnels, procurez-vous la Politique de référencement des unités de compte sur demande



Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit «SFDR» : www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/ et reglementaire-priips.suravenir.fr/

⁽²⁾ Les supports non cotés permettent d'investir dans des entreprises ou des projets qui ne sont pas soumis aux fluctuations des marchés financiers.

⁽³⁾ VIE PLUS IMPACT est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. Vie Plus, filière commerciale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers. Le document d'informations clés du contrat contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur suravenir.fr

1. Être employeur, c'est quoi ?

Notre société est aujourd'hui confrontée à de nouvelles réalités, et nous évoluons dans un environnement dit "VUCA" : volatile, incertain, complexe et ambigu. L'entreprise a pour enjeux de préparer l'organisation à s'adapter aux transformations et aussi d'accompagner ses collaborateurs à mieux appréhender les changements, tout en étant à l'écoute des attentes et des besoins des collaborateurs, eux aussi en constante évolution. Au cœur de la stratégie RH, Suravenir s'appuie sur sa marque employeur, "Life at Suravenir", pour développer l'attractivité de l'entreprise à l'externe et insuffler une dynamique positive en interne auprès de nos 400 collaborateurs.

2. Être une entreprise responsable : la vision de Suravenir

Dans le prolongement de son plan stratégique, baptisé "Ambitions Suravenir 2024", Suravenir s'inscrit pleinement dans les orientations du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en cohérence avec sa raison d'être et sa responsabilité d'entreprise à mission. La vision de Suravenir en ce sens repose sur trois grands axes : réduire son empreinte carbone, accompagner au mieux nos collaborateurs tout au long de leur parcours, en se positionnant comme coach de leurs projets professionnels et engager les collaborateurs en faveur d'actions solidaires et d'intérêt général.

Partie prenante du projet "CO2 acteurs" du groupe, Suravenir s'engage de manière concrète et ambitieuse sur les enjeux climatiques et sur la réduction de son empreinte carbone : **réduire de 25 % son empreinte environnementale à horizon 2024**, soit 1,7 tonne de CO2 par collaborateur (équivalent temps plein). En 2023,

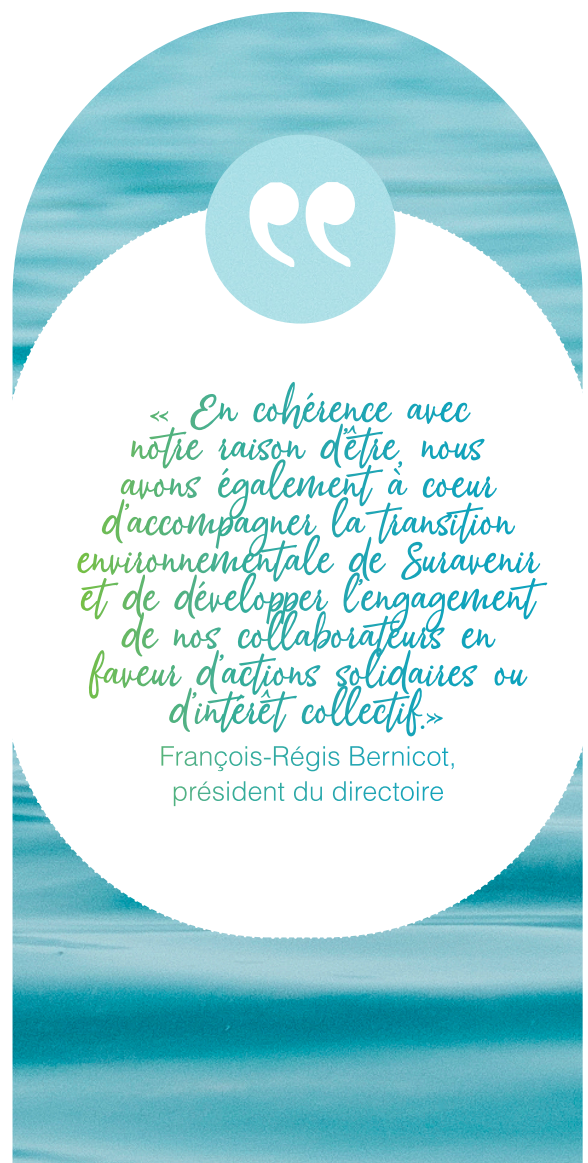
les résultats sont encourageants puisque nous avons réduit de près d'une tonne notre empreinte carbone. Sur le volet déplacements, près d'un quart des trajets domicile-travail ont été réalisés de manière responsable (covoiturage, transports en commun...) et c'est aussi le cas pour nos déplacements professionnels, réalisés à près de 80 % en train (au lieu de l'avion).

En matière d'accompagnement de nos collaborateurs, Suravenir poursuit ses engagements pris dans le cadre de son accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels, via des actions de recrutement, de formation et de mobilité. En 2023, une attention particulière a également été portée sur les collaborateurs en fin de carrière, avec la mise en place du mécénat de compétences pour deux collaborateurs volontaires.

Suravenir se mobilise depuis de nombreuses années pour des causes solidaires en organisant régulièrement en interne des actions de sensibilisation et des défis sportifs ou ludiques. Depuis 2023, Suravenir a souhaité aller plus loin dans l'engagement de ses collaborateurs, en leur donnant la possibilité de proposer et de mettre en place des projets solidaires, environnementaux...



© Benjamin Deroche, série Surnature



« En cohérence avec notre raison d'être, nous avons également à cœur d'accompagner la transition environnementale de Suravenir et de développer l'engagement de nos collaborateurs en faveur d'actions solidaires ou d'intérêt collectif. »

François-Régis Bernicot,
président du directoire



La preuve par l'exemple ...

1.

Un pour tous, tous solidaires

En 2023, près de 20 projets environnementaux, solidaires ou orientés vers la qualité de vie et des conditions de travail ont été proposés et déployés par des salariés au sein de l'entreprise grâce à la plateforme participative Teamstarter, ce qui a permis de reverser près de 3 000 € à des associations. Des actions phares ont aussi été renouvelées, avec par exemple la campagne de don du sang qui a permis de récolter plus de 70 poches, ou encore la course solidaire Odyssée, en soutien à la recherche contre le cancer du sein, où plus de 60 salariés ont couru sous les couleurs de Suravenir.

2.

Prendre conscience des enjeux climatiques, à tous les niveaux de l'entreprise

Suravenir a pris l'engagement fort de sensibiliser, d'ici fin 2024, 100 % de ses collaborateurs aux impacts du dérèglement climatique en collaboration avec l'association La Fresque du climat, ayant pour but d'accompagner les organisations dans la transition, via des missions d'éducation et de sensibilisation. En 2023, **97 % des salariés ont ainsi déjà participé aux ateliers**, et des formations au fil de l'eau sont prévues dès 2024 pour les nouveaux recrutés.

3.

Vers un mode de vie moins carboné

Plusieurs dispositifs existants sont déployés dans l'entreprise afin de sensibiliser et d'accompagner les collaborateurs dans leur réduction d'émissions de CO2.

Concernant les déplacements domicile - travail, **Suravenir accompagne et soutient financièrement les collaborateurs qui s'engagent à décarboner leurs déplacements**, à hauteur d'un forfait de 700 € / an / collaborateurs. Tous les modes de transports "verts" sont concernés : covoiturage, transport en commun, vélo, marche à pied. Des indemnités ou prises en charge d'abonnement sont proposées, ainsi que des prêts de vélos électriques et d'une voiture électrique pour les trajets professionnels et personnels et une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE). Quinze bornes de recharge pour véhicules électriques sont également à disposition des collaborateurs.

Côté déplacements professionnels, une charte spécifique a été mise en place avec des règles claires sur les modalités de réservation du train ou de l'avion. Depuis cette année, les collaborateurs concernés par les déplacements professionnels sont désormais objectivés sur ce point dans le cadre de leurs entretiens annuels avec leur manager.

Côté immobilier, Suravenir a achevé la rénovation de son siège social en 2023. Cet hiver, Suravenir a lancé l'opération "cool friday" : tous les vendredis, le chauffage était ainsi baissé à son minimum dans une des 3 ailes du bâtiment, afin de faire des économies d'énergie.

Pour la collecte et le traitement des déchets dans le bâtiment, Suravenir travaille avec la société Elise qui recycle les déchets de bureaux : papiers, bouteilles plastiques, compost... Depuis 2022, les mégots de cigarettes sont également récupérés par la société bretonne Mégo!, qui les trie et les dépollue avant de les transformer en matériau solide pour créer du mobilier recyclé.

Enfin, Suravenir se fournit auprès d'imprimeurs et de fournisseurs en papiers labellisés, et s'est engagée à revoir sa politique d'achat de goodies et de fournitures vers du 0 % plastique à horizon 2024, avec la mise en place d'une charte concernant les critères d'usage et d'utilité des goodies.

Conclusion

Au fil de ces quelques pages,

Suravenir a souhaité vous partager sa vision de la finance durable. En tant qu'assureur, nous avons un rôle à jouer pour une finance plus durable, éthique et inclusive. Cette responsabilité se traduit par les différents actes et engagements décrits dans cette brochure, et prend également une place centrale dans les orientations stratégiques de Suravenir et du Crédit Mutuel Arkéa. Dans son plan stratégique à moyen terme, le Crédit Mutuel Arkéa se positionne comme le partenaire financier agile des transitions de demain. Le plan stratégique « Ambitions Suravenir 2024 », poursuivi par Suravenir, s'inscrit pleinement dans ce mouvement : il ambitionne de repenser l'assurance-vie de demain pour une finance plus durable. Suravenir se montre agile, se remet en question et évolue chaque jour sur le terrain de la transition énergétique, écologique et sociale. Elle privilégie les actions de long terme, dont les résultats obtenus sont progressifs mais durables. Chaque amélioration, même minime, constitue un pas de plus en faveur d'une économie moins carbonée.

À la fois investisseur responsable, assureur responsable et entreprise responsable, Suravenir s'inscrit dans la dynamique contemporaine et durable afin de permettre de donner du sens à l'épargne et de s'engager sur le long terme sur des thématiques constamment en lien avec l'environnement, la société et la performance.

Pour aller plus loin

Retrouvez les informations qui doivent être publiées en application du règlement européen dit « SFDR » :
www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/

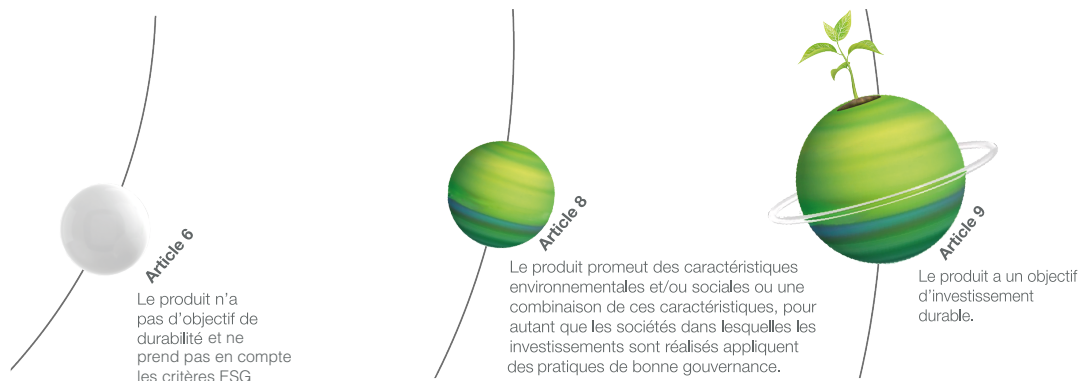


Les photographies qui illustrent ce document sont l'œuvre de Benjamin Deroche. Benjamin Deroche est un photographe plasticien dont le travail s'oriente essentiellement autour des thématiques paysagères et des territoires insulaires en France et à l'étranger. Marchant et voyageant beaucoup, sa pratique se fonde sur une relation sensible à la nature, souvent proche d'une recherche contemplative et métaphysique. Il utilise de manière conjointe la cartographie et la géobiologie pour chercher à dévoiler ce qu'on pourrait appeler le « toucher du lieu » au moyen de ses installations. Dans le cadre de son travail avec Suravenir le substantif Surnature désigne la nature mais également ce qui lui est supérieur, ce qui relève de l'invisible et du métaphysique présent en chacun de nous quand nous faisons l'expérience du paysage. A travers des installations et des arrangements, la série progresse comme autant de micro-interventions, de prétextes à créer où la nature devient l'instrument de toute mise en situation.

Lexique

Réglementation Disclosure

Également appelée SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la réglementation Disclosure est un règlement européen, entré en application en mars 2021, consiste à inciter les acteurs de la finance à classer leurs produits financiers selon 3 niveaux :



Article 6
Le produit n'a pas d'objectif de durabilité et ne prend pas en compte les critères ESG

Article 8
Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Article 9
Le produit a un objectif d'investissement durable.

Autorité des marchés Financiers (AMF) Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

La finance durable Il s'agit de l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme. Elle comprend 3 concepts : la finance solidaire, la finance socialement responsable et la finance verte. La finance solidaire visant à faciliter le financement de projets luttant contre l'exclusion et à améliorer la cohésion sociale. La finance (socialement) responsable vise à favoriser des investissements dits socialement responsables (ISR). La finance verte vise à soutenir les investissements ayant un impact positif sur l'environnement en favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Critères ESG Ce sont les trois fondements de la finance responsable. Ces fondements sont les suivants : respect de l'environnement (E), la considération et le bien-être des salariés comme, par exemple, le dialogue social (S) et les bonnes pratiques de gouvernance (G) comme la lutte contre la corruption ou la féminisation des conseils d'Administration.

Critères extra-financiers Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance.... C'est-à-dire qu'ils prennent en compte l'impact environnemental et sur la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.

Énergies conventionnelles / non-conventionnelles Concerne surtout les hydrocarbures, la différence entre une ressource conventionnelle et non conventionnelle réside principalement dans le niveau de difficulté à extraire cette même ressource. Un hydrocarbure non-conventionnel demandera une extraction plus complexe et moins économique qu'un hydrocarbure conventionnel.

Green bonds Littéralement « obligations vertes », parfois appelées « obligations environnementales ».

Il s'agit d'un emprunt obligataire (non bancaire) émis sur les marchés financiers, par une entreprise ou une entité publique pour financer des projets contribuant à la transition écologique.

Labels Un label est un signe de qualité qui s'applique aux produits et sur lequel les consommateurs peuvent s'appuyer. En matière de finance durable, il existe quatre labels en France : le Label ISR, le Label GreenFin, le Label Relance et le label Finansol. Toutes les sociétés de gestion peuvent demander à faire labelliser leurs fonds.

PRI Suravenir a signé en 2018 les « PRI », initiative sponsorisée par les Nations Unies, qui l'engage à intégrer des critères ESG dans ses pratiques d'investissement. PRI = Principles for Responsible Investment.

Politiques sectorielles Ensemble de règles encadrant les opérations de financement ou d'investissement des institutions financées dans des secteurs sensibles ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Dans le cadre d'une politique d'exclusion, il s'agit d'exclure de l'univers d'investissement des entreprises ayant un comportement néfaste pour l'humain ou l'environnement. Ces exclusions sont généralement éthiques, les secteurs les plus concernés étant l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie. Ces exclusions agissent aussi en faveur de raisons environnementales dans le cas des OGM, du nucléaire ou de l'exploitation des énergies fossiles. Les **exclusions sectorielles** sont souvent sujettes à l'appréciation de chaque investisseur.

PMT Plan à Moyen Terme, vision à horizon 2024 des grandes décisions et de la politique de conduite du Crédit Mutuel Arkéa.

Unités de compte Autre support d'investissement des contrats d'assurance-vie avec le fonds en euros. Contrairement au fonds en euros, les unités de compte, investies ou pas sur les marchés financiers, ne proposent généralement pas de garantie du capital, mais elles permettent des gains potentiellement plus élevés. Il s'agit principalement de fonds en actions, obligations, trackers, parts de SCPI, FCPR...



Suravenir
Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

DOCUMENT COMMERCIAL DEPOURVU DE VALEUR CONTRACTUELLE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



www.suravenir.fr

